

Les premiers bilans de la nouvelle collecte présentés au printemps

SMICVAL. Interrogé en marge de la dernière assemblée générale du syndicat, le 28 novembre, le président du Smicval Sylvain Guinaudie, est revenu sur le déploiement de NéoSmicval et a tenu à éclaircir plusieurs points.



Sylvain Guinaudie en octobre à Saint-Laurent-d'Arce. Photo Archives HG

« On déploie tranquillement et ça se passe bien malgré tout ce que l'on entend ». La phrase est lancée par Sylvain Guinaudie. Le président du Smicval répond également aux attaques du collectif "Touche pas à mes poubelles", dans son analyse du rapport de la Cour des comptes (*Haute Gironde* du 10 novembre). « Attention sur la période d'étude de la Chambre régionale des comptes (2016 à 2023, ndr), la présidence Guinaudie est concernée, certes, mais c'est également le cas de la présidence d'Alain Marois », prévient l'élu. Sur les recommandations, faisant

référence aux travaux déjà menés en interne pour s'y conformer, le Virvéen balaie le prétendu « laisser-aller juridique » évoqué par le collectif d'un revers de la main. En effet, dans le rapport, sur les quatorze recommandations formulées, pour neuf d'entre elles la mise en œuvre était en cours ou achevée. « On n'est plus qu'à deux recommandations aujourd'hui » poursuit le président du Smicval. Ce dernier appelle d'ailleurs certains représentants du collectif, élus locaux, à « un minimum de tenue », de même qu'à « respecter l'état de droit et le travail des magistrats de la Cour des comptes ».

Phase 2: la bascule au printemps 2024

Une fois ce point évacué, Sylvain Guinaudie embraye sur la suite du déploiement de NéoSmicval. La phase 1 devrait bientôt s'achever, avec le déploiement de la fin de Saint-André-de-Cubzac et Cubzacles-Ponts d'ici janvier 2024. Des permanences sont en cours dans les deux communes jusqu'à la fin du mois.

La phase deux, qui prévoit dans un premier temps la fin du déploiement du Grand Cubzaguais, puis une partie du Blayais et de la CDC Latitude Nord Gironde, démarrera

dans la foulée. « La bascule devrait se faire au printemps 2024. Nous travaillons avec les maires pour que les habitants aient le meilleur maillage possible » annonce l'élu.

Quid des maires opposés à la réforme ?

La commune de Gauriaguet, dont le maire Alain Montangon avait marqué son opposition à NéoSmicval, fait partie de ces premières communes de la phase 2. L'édile avait dit lors d'une réunion publique à Saint-Martin-Lacaussade le 19 octobre qu'il ne recevrait pas le Smicval. Interrogé sur le sujet des maires et mairies opposés à la réforme, Sylvain Guinaudie répond simplement : « La médiation (*comprendre ici le moratoire*) ne s'appliquera qu'aux communes requérantes (CALI, Galgon et Pleine-Selve) et concernées par le protocole d'accord. Nous déploierons les points d'apport collectif et je souhaite que ça se fasse en concertation avec les maires, pour que les emplacements soient les plus facilitateurs pour la population ». Le président du Smicval rappelle également que NéoSmicval a été « légitimement voté et l'État saura faire respecter ce qui a été voté ».

La différence de coût entre les deux modes de collectes bientôt présentée

Sur le sujet des communes requérantes, Sylvain Guinaudie tient à les rassurer une nouvelle fois : « il n'y aura pas de pénalité financière. Jusqu'à maintenant, le service était mutualisé. Vu qu'il ne l'est plus, les coûts vont évoluer, et les courbes ont déjà été présentées pour le porte-à-porte, mais il ne s'agit en aucun cas de pénalités. De la même manière, les investissements de NéoSmicval ne viendront pas affecter la CALI et les requérants » martèle-t-il. La comptabilité analytique, qui doit matérialiser la différence de coût entre la collecte en porte-à-porte et en points d'apport collectif, sera présentée « lorsque nous aurons consolidé les chiffres pour les communes qui ont déjà basculé » révèle l'élu. Ces sujets, entre autres, seront évoqués par Sylvain Guinaudie lors d'une entrevue avec le président de la CALI, Philippe Buisson, prévue dans les prochains jours. Les premiers chiffres seront présentés à l'occasion des discussions d'orientations budgétaires du syndicat, au mois d'avril 2024.

Yoan Denéchau

NÉO SMICVAL

Huit communes de la CCE s'organisent pour demander un moratoire de la réforme

Initialement un peu solitaire et isolée, la petite commune de Pleine-Selve (223 habitants), représentée par son maire Jean-Jacques Laisné, avait pris le train du recours porté par la Cali (communauté d'agglomération du Libourmais), auquel s'est également associée la commune de Galgon, pour s'opposer à la réforme portée par le Smicval, suite à son approbation en assemblée générale le 6 septembre 2022. Ce recours avait permis la mise en œuvre d'une médiation qui a abouti à l'adoption d'un moratoire pour les requérants, dont Pleine-Selve et Galgon. Ils n'auront pas à appliquer la réforme (dont la fin du ramassage des poubelles en porte à porte) avant 2026, date des prochaines élections municipales, où les cartes du projet porté par le syndicat de collecte des déchets pourront être rebattues.

Débat tronqué

Aussi, la commune de l'extrême nord Gironde a fait des émules sur le territoire de la CCE, auprès de certains autres maires et conseillers municipaux également critiques vis-à-vis de la réforme, mais également de la manière dont elle a été soumise aux délégués syndicaux en assemblée générale en 2022, aboutissant à une majorité d'approbation et à son adoption. « Nos délégués n'ont pas eu de

mandat des communes de la communauté de communes puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'en débattre collectivement en amont » rappelle Jean-Jacques Laisné. « Ils ont voté individuellement et en leur nom. Pour la CCE par exemple, nous avons cinq délégués. Deux ont approuvé, deux se sont opposés et un s'est abstenu. »

Depuis le recours et l'application du moratoire pour les requérants, d'autres collectivités se sont manifestées pour faire connaître leur souhait de le rejoindre, comme la communauté de communes du Grand Saint-Émillonnais, mais également des communes de la communauté de communes Latitude Nord Gironde.

En ordre dispersé, certaines communes de la CCE ont ouvert le débat au sein de leurs conseils municipaux. D'autres ont lancé une pétition auprès de leurs administrés, comme à Reignac et Mazion. Mais à l'heure où les maires commencent à recevoir de la part du Smicval, les premiers plans désignant les futurs lieux d'implantation des points d'apport volontaires sur leurs communes, la colère est montée d'un cran.

Les hameaux laissés pour compte ?

Réunis en conférence de presse ce mercredi 29 novembre à la mairie



Maires et adjoints des communes de Saint-Palais, Mazion, Pleine-Selve, Reignac, Eyrens, Cartelègue, Braud-et-Saint-Louis et Saint-Aubin-de-Blaye (manque la commune de Saint-Seurin-de-Cursac qui soutient l'action). Photo AG

d'Eyrens, neuf maires ou adjoints représentant les communes de Reignac, Mazion, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Palais, Eyrens, Cartelègue, Saint-Seurin-de-Cursac, Saint-Aubin-de-Blaye et Pleine-Selve (sur 14 communes constituant la CCE) ont tenu à faire connaître leur volonté de rejoindre le moratoire.

Jean-Michel Rigal, maire de Braud, témoigne : « On nous propose neuf points d'apport volontaire pour l'essentiel au centre du bourg. On en a demandé sept supplémentaires pour les hameaux éloignés. On nous en a proposé un de plus », pas suffisant pour l'édile dont la commune s'étend sur 6200 ha et

compte 1500 habitants. Et c'est bien ce qui coïncide en ruralité. « Je trouve que ce n'est pas mal de regrouper les poubelles sur les trottoirs, mais on ne peut pas demander aux habitants des hameaux de faire des kilomètres pour déposer leurs poubelles » appuie Pierre Renou. Et c'est bien cette spécificité rurale que portent ces élus « dans les bourgs c'est cohérent, mais dans les hameaux ça ne va pas. Nous avons l'exemple de la Charente-Maritime juste à côté, où chaque hameau est doté de poubelles collectives » prend pour exemple Jean-Jacques Laisné, à la seule dif-

férence que ces bacs sont en accès libre, sans avoir besoin de carte pour ouvrir le container, comme l'a choisi le Smicval. « Ce système de carte très sophistiqué n'est pas adapté pour nos communes. » Même constat pour Arnaud Ovide, le maire de Saint-Aubin-de-Blaye, commune où est implantée une déchèterie. « On nous propose seulement trois points d'apport volontaire le long de la départementale alors qu'on a douze hameaux ! Pour nous, c'est la double peine, car on subit en plus les déchets sauvages autour de la déchèterie. On collecte une remorque de déchets toutes les trois semaines sur la commune, soit 1,5 tonne de déchets et on nous applique le même système des 7 passages à la déchèterie ! » « Le moratoire serait une façon de dire : on arrête, on pose les problèmes et les besoins, on y répond et ensuite on agit » résume Jean-Jacques Laisné. Les maires se sont entendus pour que chaque commune prenne une délibération demandant le moratoire à l'instar de la commune de Mazion qui l'a adoptée le 14 novembre dernier à l'unanimité.

Le déploiement des points d'apport volontaires sur la CCE est prévu pour le second semestre 2024.

Aude Gaboriau